



## I. Contexte

---

L'objectif principal du monitoring est de renforcer la protection des personnes déplacées par les conflits dans les régions du nord et du centre (Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal). Il veille sur le respect des droits humains, l'accès égal aux services sociaux de base à travers des campagnes de sensibilisation pour la cohabitation pacifique, l'identification et la documentation des incidents de protection, le référencement des victimes des violations des droits humains auprès des structures de prise en charge (humanitaires ou étatiques) et leur suivi pour des réponses de protection appropriées. Le suivi des incidents permet de dégager les tendances et changements dans la situation de protection pendant une période donnée afin d'orienter les actions de prévention et de réponse.

## II. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection du mois dans les régions du nord et du centre

---

La situation de protection des populations civiles dans les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal reste préoccupante et nécessite une attention particulière de la part de tous les acteurs de la protection et singulièrement des autorités. En effet, les incidents de protection continuent de se multiplier et plus particulièrement ceux portant atteintes aux droits à la propriété, au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique et ou psychique.

Dans la Région de Gao, un affrontement entre groupes armés (GATIA/Ganda-iso) en date du 6 février 2019 à la sortie de Bourem a fait quatre morts côtés Ganda-Izo et un mort côté GATIA. Le risque que des cas de vengeance sur des populations civiles de part et d'autre des deux groupes armés n'est pas à écarter dans cette situation. A cela, pourrait s'ajouter des déplacements de personnes dans ledit cercle vers d'autres localités.

Des affrontements entre groupe armés (GATIA/Idorfane et des individus armés non identifiés qui seraient des présumés radicaux Peul ont été aussi signalé dans la même région le 02 février 2019 à Tindimbawane dans la Commune de Tinhama, Cercle d'Ansongo. Le bilan de ces affrontements serait de 23 morts et plusieurs blessés (tous des combattants du GATIA). Ces affrontements faisant suite généralement aux actions menées en amont par Barkhane et les groupes armés (GATIA et MSA) contre les radicaux qui en retour s'empennent aux communautés soutenant ces dits groupes armés, pourraient occasionner des déplacements de populations dans ces deux communes y compris des cas de violations de droits humains sur des civils à cause de leur appartenance ethnique ou autre lien. A Badji-Gourma, dans la Commune d'Ansongo, un Centre Santé Communautaire a été attaqué par deux individus armés non identifiés sur une moto. Les assaillants ont ligoté les deux agents avant d'emporter la moto dudit centre. Ces genres d'attaques contre les centres de santé dans ces localités concourent à l'abandon de postes de la part du personnel soignant par crainte de leur vie exposant du coup les populations civiles au non accès aux soins de santé avec tous les problèmes que cela pourrait engendrer plus spécifiquement sur les enfants et les femmes.

A Ménaka, la situation a été marquée par le conflit entre Daoushaks et des individus armés non identifiés (présumés terroristes). Il faut noter que les conflits de telle nature conduisent le plus souvent à des règlements de compte (assassinats ciblés), enlèvements de personnes et d'autres actes de violations de droits humains.

Dans la Région de Tombouctou, un mouvement de population de **207 ménages** a été signalé dans la Commune de Gossi (à 60 km au Nord). Il s'agit des communautés nomades Tamacheq et peulhs de Takarat, identifiés dans les sites de Tin-Arabe, Amol et Issafanga. Ils se sont déplacés de la zone d'Indaki à cause des affrontements entre groupes armés. Outre ces besoins, vu que ces communautés sont des nomades éleveurs, des problèmes de protection avec la population hôte dans la zone d'accueil ne sont pas à exclure notamment

des conflits faisant suite aux pressions exercées sur les ressources fauniques, les zones de pâturages, l'accès aux points d'eau, etc.

Quant à la situation de protection dans la Région de Mopti, elle demeure inquiétante et a été essentiellement marquée ce mois par des affrontements communautaires entre les groupes d'auto-défenses (Peulh, Dogon et Bozo), dans les Communes de Bankass, Baye, Koulongo-Habé, Ségué, Diafarabé et Noun-Bozo d'une part, et entre les forces de l'ordre et les groupes djihadistes d'autre part. Ceci a occasionné des déplacements massifs de populations civiles qui pour la plupart sont victimes d'actes de banditisme et des représailles dans les cercles de Douentza, Bankass et Koro. Aussi, malgré les efforts d'atténuation déployés par l'Etat et ses partenaires (Barkhane, la MINUSMA), à travers les opérations militaires dans les communes frontalières et dans la zone inondée, les actes de banditisme et de terrorisme se multiplient dans la région. Cette recrudescence de la criminalité impact fortement le quotidien des populations civiles et les expose à toutes sortes de violations des droits humains (dont le déplacement forcé), aux risques liés aux restes explosifs de guerre et aux engins explosifs improvisés.

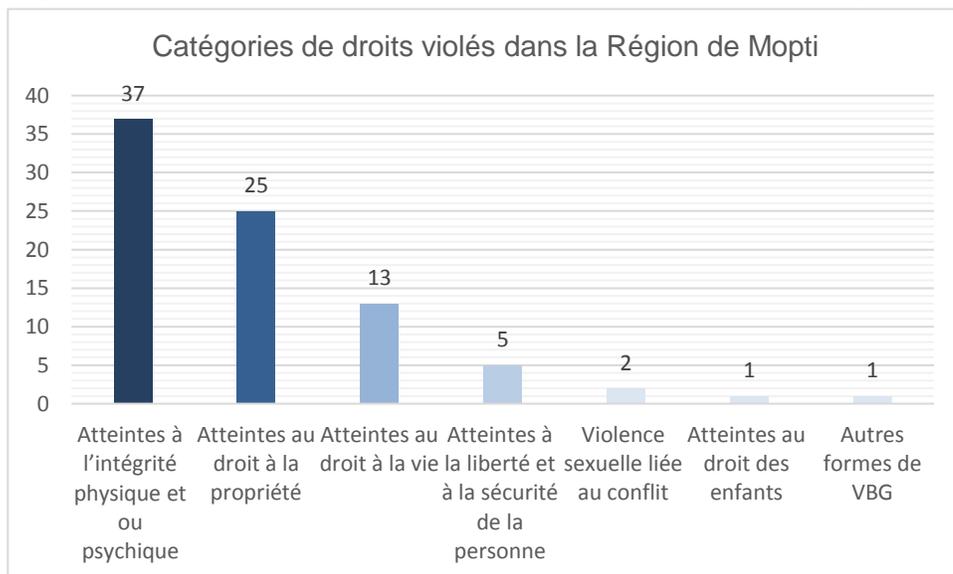
### III. Analyse des tendances des violations de droit par région

Pendant ce mois de février, 163 incidents de protection ont été collectés par les moniteurs dans les cinq régions de mise en œuvre du monitoring de protection. Ces incidents sont constitués majoritairement de cas d'atteinte à la propriété (48%), d'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique (30,5%) et d'atteinte au droit à la vie (9%).

51,5% de ces violations ont été rapportés dans la Région de Mopti ; 22% dans la Région de Tombouctou, 22% dans la Région de Gao ; 3% dans la Région de Ménaka et 1,5% dans la Région de Ségou (Cf. annexe1 pour tous les détails).

#### 1) Région de Mopti

Sept (7) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 84 incidents de protection (ce qui constitue une augmentation de 191% par rapport au mois précédent). Il s'agit des atteintes à l'intégrité physique et/ou



psychique (44%), atteintes au droit à la propriété (29,5%), les atteintes au droit à la vie (15%) ; atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (6%). Les autres 5,5% sont constitués de cas de violence sexuelle liée au conflit, d'atteintes au droit des enfants et de VBG.

Le profil des victimes des violations de droits fait état de 99% des incidents à l'encontre de la communauté hôte et 1% à l'encontre des Personnes Déplacées Internes (PDI).

Huit femmes et quatre enfants ont été touchés par les violations de droits de humains dans la région, soit 13% des incidents de la région (ceci constitue une légère augmentation de 3% par rapport à janvier). Les violations subies ont été : atteintes à l'intégrité physique et ou psychique (5 femmes et 1 fille), atteintes au droit à la propriété (3 femmes), atteintes au droit à la vie (1 garçon) et VBG (2 filles).

Les présumés auteurs des violations de droits humains sont constitués à 46% de personnes armées non identifiées ; 31% de Forces Armées Maliennes (FAMAs) ; 6% d'autorités locales ; 4,5% de personnes armées non identifiées appartenant à un groupe terroriste ; 3,5% de Dogon Amassagou. Les autres 9% sont l'œuvre de civils, d'individus, d'Alkassoum Ag Almansour Katiba et de l'Alliance pour le Salut au Sahel (ASS).

La Région de Mopti continue à enregistrer le plus grand nombre d'incidents de protection. L'analyse de l'environnement de protection de la Région de Mopti montre que bon nombre de ces violations sont commises dans le cadre du conflit opposant les communautés peules et dogons depuis plus d'une année maintenant. Les groupes d'autodéfense nés de ce conflit pour sécuriser leurs communautés n'hésitent pas souvent à se livrer à des actes de violation de droits humains. Outre, ces groupes, la région regorge également un nombre important de groupes terroristes (dont le plus actif dans la région reste la Front de Libération du Macina -FLM) qui également pour assoir leurs lois s'en prennent souvent aux populations civiles en commettant des actes allant à l'encontre des instruments de protection tels que les assassinats ciblés, les enlèvements de personnes, les coups et blessures, les menaces, etc.

Toutefois, l'implication des FAMAs dans des actes de violation de droits (31% des cas) dans la ville de Douentza sur des populations civiles témoigne d'une insuffisance de formation en matière des droits de l'homme.

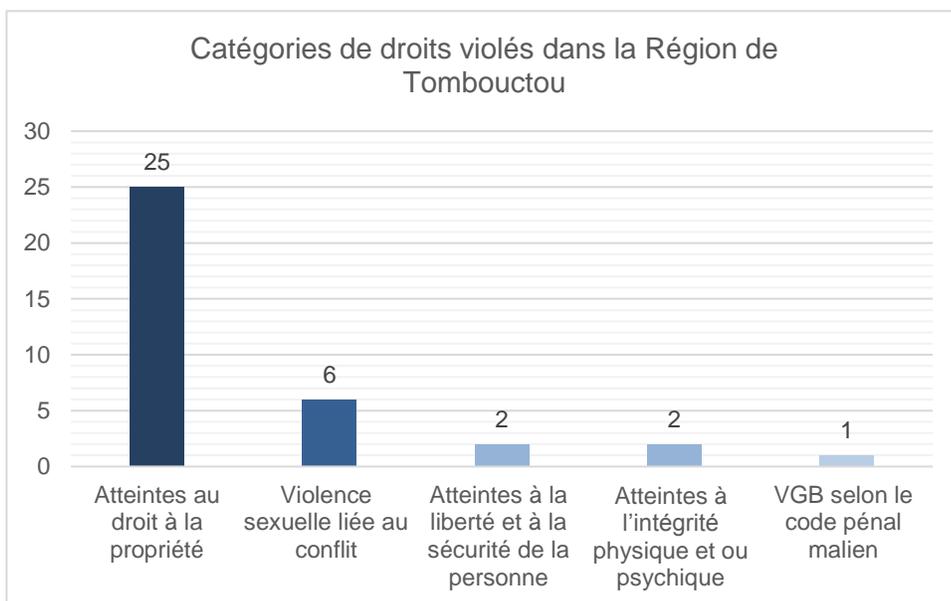
## 2) Région de Tombouctou

Cinq (5) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 36 incidents de protection (une légère hausse de 13 cas par rapport au mois précédent). Il s'agit des atteintes au droit à la propriété (65%) ; des violences sexuelles liées au conflit (16,5%).

Les 18,5% autres sont constituées de cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne, de cas d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique et de VBG.

Le profil des victimes fait état de 94% des violations à l'encontre de la communauté hôte (34 violations). Les 6% restants ont touché les rapatriés spontanés et les PDI retournées.

Deux femmes et un garçon ont été touchés par ces violations. Leurs droits violés ont été le droit à la propriété.

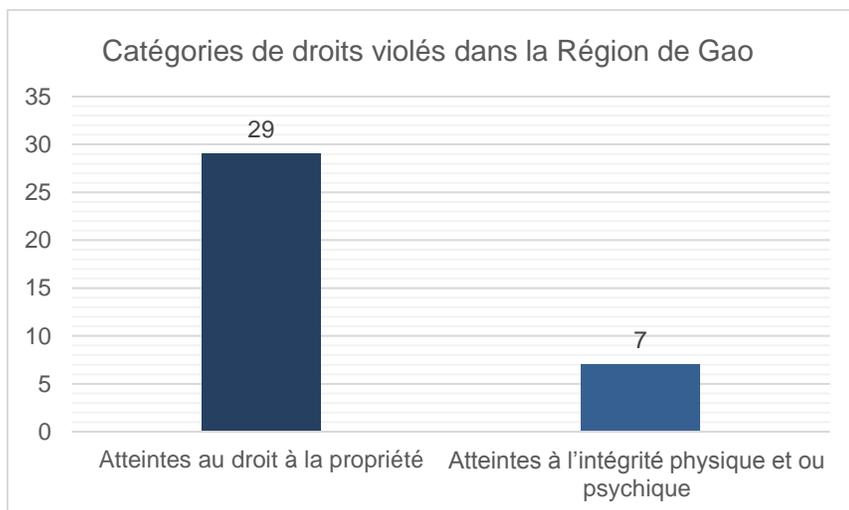


Les présumés auteurs des violations sont constitués à 44% d'individus ; 39% de personnes armées non identifiées et 17% de civils.

La Région de Tombouctou enregistre fréquemment des violations liées au droit à la propriété. En effet, la région abrite un nombre important de personnes en arme et qui se livrent dès que l'occasion se présente à l'extorsion de populations civiles sur les axes routiers et parfois même à domicile. Les cas de refus d'obtempéré lors des braquages, subissent des violences physiques et autres formes de violations de droits. Etant donné que les axes routiers constituent un danger permanent, les populations civiles se retrouvent privées de leur liberté de mouvement et de toute activité commerciale incitant à un déplacement sur les axes routiers. Ceci pourrait donc impacter sur le ravitaillement de la région en produit de première nécessité et à l'inflation de leurs prix. Toute chose qui conduit à augmenter les besoins d'assistance.

### 3) Région de Gao

Deux (2) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 36 incidents de protection (une hausse de 25 cas par rapport à janvier). Elles sont constituées à 80,5% de cas d'atteintes au droit à la propriété et de 19,5% de cas d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique.



Le profil des victimes fait état de 94% des violations à l'encontre de la communauté hôte (34 violations) ; 3% à l'encontre des PDI et les 3% autres ont touché les rapatriés spontanés.

Deux femmes et un garçon ont été atteints d'extorsion (une femme et un garçon) et de pillage (une femme) dans la région.

Les présumés auteurs des violations de droits dans la région sont constitués à 47% d'individus ; 44% de personnes armées non identifiées 9% de civils.

Tout comme dans la Région de Tombouctou, les violations de droits les plus rapportés dans la Région de Gao sont constitués d'atteintes au droit à la propriété et dont les auteurs demeurent des personnes armées non identifiées qui profitent de la situation (absence de l'administration et des forces armées et de sécurités) dans certaines localités pour commettre des actes de banditisme à l'encontre des civils en déplacement sur les axes routiers dans le cadre de leurs activités économiques et autres. Ceci pourrait contraindre les populations civiles à limiter leurs déplacements (y compris ceux dans le cadre des activités économiques) par peur de subir des violations de droits.

## IV. Activités de sensibilisation

79 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les Régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal. 1.144 personnes ont participé à ces séances dont 438 hommes, 402 femmes, 157 garçons et 147 filles. Les thèmes des séances ont porté sur la cohésion sociale, les violences basées sur le genre et les droits humains. Les communes touchées sont :

- **Gao** : Anchawadi, Gabéro, Gounzoureye, N'tilit, Gao (Cercle de Gao), Téméra, Taboye, Bourem, Bamba (Cercle de Bourem), Ansongo, Tin-Hama, Boura, Bara et Ouattagouna (Cercle d'Ansongo) ;
- **Tombouctou** : Séréré, Hamzakoma, Ouinerden (Cercle de Gourma-Rharous) et Diré, Goundam, Douékiré (Cercle de Goundam, Léré (Cercle de Niafouké) et Tombouctou.
- **Mopti** : Konna et Mopti (Cercle de Mopti).

## V. Références

Au total dix (10) victimes de violations de droits humains dont sept (7) survivantes de viol ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge.

Régions	Nombre de victimes	Acteurs sollicités pour la prise en charge	Réponses sollicitées	Statut
Tombouctou	4 victimes de viol	CSCoM de Mandiakoye/ Gourma-Rharous	Assistance Médicale	Prise en charge effective
Mopti	3 victimes dont 1 cas d'enlèvement et 2 cas de coups et blessures	CICR	-Assistance juridique -Assistance médicale -Assistance Socioéconomique	En cours de traitement
Gao	3 victimes de viol	ONG Gourma	Assistance médicale et économique	En cours de traitement

## VI. Recommandations

Recommandations	Acteurs concernés
Former les Forces Armées Maliennes (FAMAs) au respect des droits humains.	Etat et ses partenaires (MINUSMA / HCDH)
Procéder au désarmement des groupes d'autodéfenses dans la Région de Mopti.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)
Apporter une assistance en vivres, abris et eau potable aux nouveaux PDI identifiés dans les Régions de Tombouctou et de Mopti.	Etat, HCR, acteurs RRM
Poursuivre les actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires
Continuer les activités de sensibilisation pour la cohésion sociale et sur les droits humains.	Etat et acteurs dans le domaine (Search for Common Ground, OXFAM, AMSS,...)
Poursuivre la mise en œuvre d'activités de relance économique à l'endroit des jeunes et des femmes.	Organisations œuvrant dans le domaine (PNUD, OIM, OXFAM, AEN, Secours Islamique, .....)
Former les leaders religieux pour la prévention au radicalisme.	Organisations œuvrant dans le domaine (Mercy Corps, Accès)
Continuer les sensibilisations de la population sur le respect des droits des enfants et des femmes.	Sous cluster VBG et protection de l'enfant (UNICEF, UNFPA et ONGs partenaires)
Continuer la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre ainsi que des engins explosifs improvisés.	Etat et partenaires (MINUSMA, Barkhane) ; GT LHAM (UNMAS et partenaires)
Poursuivre la sensibilisation/éducation des populations sur les risques liés aux REG et EEI.	GT LHAM (UNMAS MAG, DCA, HI, AJDM, ...)
Organiser des escortes militaires pour les populations civiles en déplacement sur les axes routiers secondaires dans les régions du nord et du centre.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)

## VII. Conclusion

---

L'environnement de protection des populations civiles dans les régions du nord et du centre reste instable avec une dégradation notoire dans le centre et plus précisément dans la Région de Mopti. Dans cette région, la présence en nombre important de présumés terroristes et des groupes d'autodéfenses peuls et dogons issus du conflit les opposant depuis plus d'une année maintenant, enfreint sérieusement à la liberté et à la sécurité des personnes et de leurs biens et occasionne le déplacement quotidien de personnes. A cela, s'ajoute les violations occasionnées par les forces armées et de sécurité lors de leurs opérations de sécurisation de la population dans la région.

Dans les Régions de Gao et de Ménaka, la situation s'est également dégradée ce mois avec la reprise des affrontements entre communautés et aussi entre groupes armés et présumés terroristes. Cette recrudescence de la violence dans ces deux régions nécessite une attention particulière et des mesures idoines pour la protection des civiles qui subissent les dégâts collatéraux.

La mise en œuvre dans les meilleurs délais des recommandations formulées ci-dessus permettra d'améliorer considérablement l'environnement de protection des populations civiles dans ces régions du nord et du centre.

## VIII. Annexes

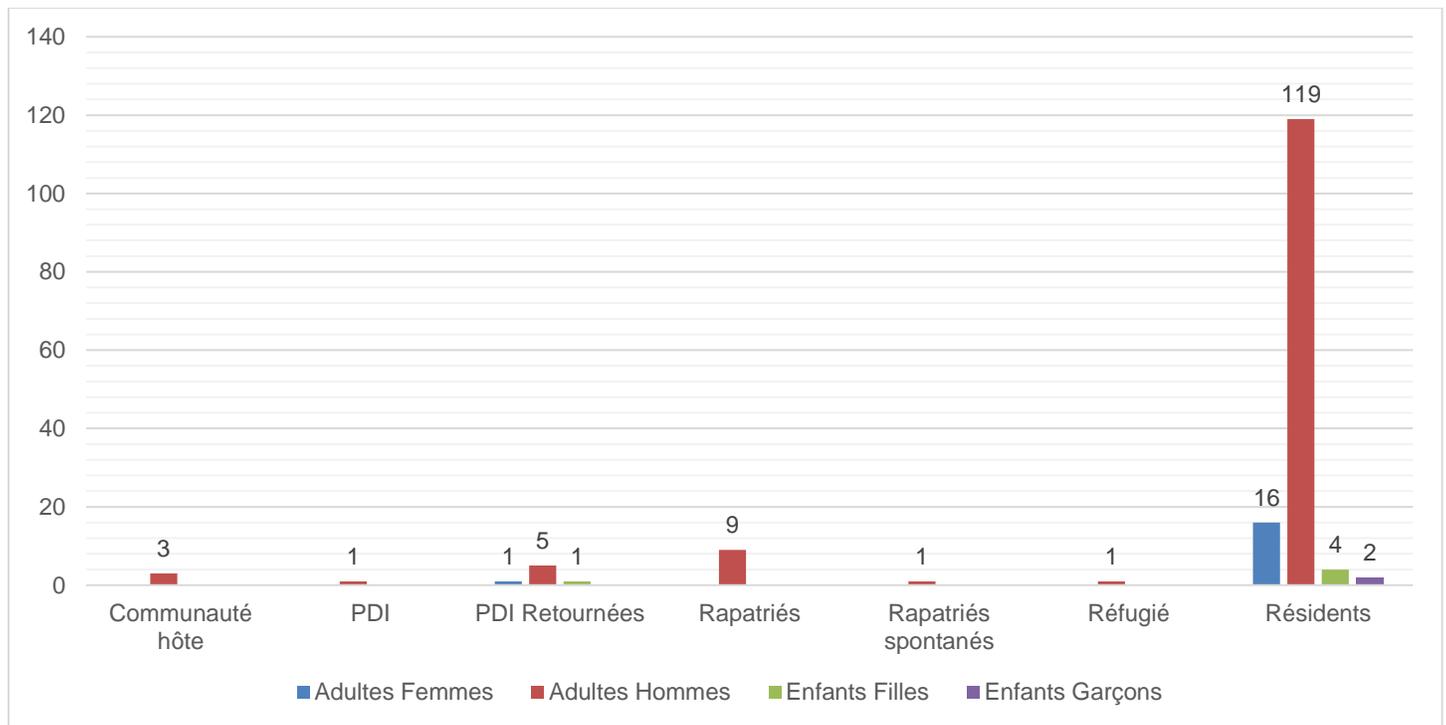
### Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Regions	Cercles	Communes	Categories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total	
					F	H	F	G		
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
		<b>Total Ansongo</b>				1			1	
		Bara	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1
		<b>Total Bara</b>				1				1
		Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1				1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1
	<b>Total Talataye</b>				2				2	
	<b>Ansongo Total</b>					4			4	
	Bourem	Bamba	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1
		<b>Total Bamba</b>				1				1
		Bourem	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			2			2
				Pillage		1				1
		<b>Total Bourem</b>				1	2			3
		Temera	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			2			2
			Pillage			1			1	
	<b>Total Temera</b>					3			3	
	<b>Bourem Total</b>				1	6			7	
	Gao	Gabero		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
					Vol		2			2
		<b>Total Gabéro</b>				4			4	
		Gao		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1	1		2
					Vol		7			7
		<b>Total Gao</b>				10	1		11	
		Gounzoureye		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
					Vol		1			1
<b>Total Gounzoureye</b>					1	4		5		
N tilit			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2	
<b>Total N tilit</b>						2			2	
Soni Ali Ber			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Vol		2			2		
<b>Total Soni Ali Ber</b>					3			3		
<b>Total Gao</b>				1	23	1		25		
<b>Gao Total</b>				2	33	1		36		
Ménaka	Ménaka	Menaka	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2	
				Menace		1			1	
				Meurtre		2			2	
	<b>Total Ménaka</b>				5			5		
<b>Total Ménaka</b>					5			5		
Mopti	Bankass	Ségué	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
				Assassinat		6			6	
				Atteintes au droit à la vie		7			7	
	<b>Bankass Total</b>				7			7		
	Djénné	Femaye	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
<b>Total Femaye</b>					1			1		

	Ouro Ali	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
	<b>Total Ouro Ali</b>				<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Total Djénné</b>					<b>2</b>			<b>2</b>
Douentza	Douentza	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	22			23
		Atteintes au droit à la propriété	Atteintes aux propriétés publiques et privées mobilières et immobilières	1	4			5
			Extorsion		1			1
			Vol		1			1
		Atteintes au droit des enfants	Attaques/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées et groupes armées		1			1
		Violence sexuelle liée au conflit	Viol			1		1
	<b>Total Douentza</b>			<b>2</b>	<b>29</b>	<b>1</b>		<b>32</b>
	Hombori	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1
	<b>Total Hombori</b>				<b>3</b>			<b>3</b>
Koubel Wel Koundia	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2	
<b>Total Koubel Wel Koundia</b>				<b>2</b>			<b>2</b>	
Mondoro	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		3			3	
	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		5			5	
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
<b>Total Mondoro</b>				<b>9</b>			<b>9</b>	
<b>Douentza Total</b>				<b>2</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	
Koro	Diankabou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
	<b>Total Diankabou</b>				<b>1</b>			<b>1</b>
	Koro	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1
	<b>Total Koro</b>				<b>2</b>			<b>2</b>
Madougou	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
<b>Total Madougou</b>				<b>1</b>			<b>1</b>	
<b>Koro Total</b>					<b>4</b>		<b>4</b>	
Mopti	Dialloubé	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
	<b>Total Dialloubé</b>				<b>2</b>			<b>2</b>
	Fatoma	Autres formes de VBG	Autre (Préciser :.....)			1		1
	<b>Total Fatoma</b>					<b>1</b>		<b>1</b>
	Mopti	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	4		1		5
	<b>Total Mopti</b>			<b>4</b>		<b>1</b>		<b>5</b>
Sio	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2	
	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	2	7			9	
	<b>Total Sio</b>			<b>2</b>	<b>9</b>		<b>11</b>	
<b>Mopti Total</b>				<b>6</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	
Tenenkoun	Diafarabé	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1
	<b>Total Diafarabé</b>				<b>1</b>			<b>1</b>
	Diaka	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
	<b>Total Diaka</b>				<b>1</b>			<b>1</b>
	Diondori	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
	<b>Total Diondori</b>				<b>1</b>			<b>1</b>
	Toguere Coumbe	Atteintes au droit à la vie	Assassinat				1	1
<b>Total Toguéré Coumbé</b>						<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total Tenenkoun</b>					<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	

	Youwarou	Youwarou	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Violence sexuelle liée au conflit	Viol		1			1	
	<b>Total Youwarou</b>					<b>2</b>			<b>2</b>	
<b>Total Youwarou</b>						<b>2</b>			<b>2</b>	
<b>Mopti Total</b>					<b>8</b>	<b>72</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>84</b>	
Ségou	Niono	Diabaly	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
	<b>Total Diabaly</b>					<b>2</b>			<b>2</b>	
<b>Total Niono</b>						<b>2</b>			<b>2</b>	
<b>Segou Total</b>						<b>2</b>			<b>2</b>	
Tombouctou	Diré	Diré	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
		<b>Total Diré</b>				<b>1</b>			<b>1</b>	
	<b>Diré Total</b>					<b>1</b>			<b>1</b>	
	Goundam	Douékiré	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2				2
		<b>Total Douékiré</b>					<b>2</b>			<b>2</b>
		Doukouria	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2				2
		<b>Total Doukouria</b>					<b>2</b>			<b>2</b>
		Essakane	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2				2
		<b>Total Essakane</b>					<b>2</b>			<b>2</b>
		Gargando	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		3				3
		<b>Total Gargando</b>					<b>3</b>			<b>3</b>
	Goundam	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1					1
			Vol		2					2
		<b>Total Goundam</b>					<b>3</b>			<b>3</b>
	<b>Total Goundam</b>					<b>12</b>			<b>12</b>	
	Gourma-Rharous	Gossi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		8				8
		<b>Gossi Total</b>					<b>8</b>			<b>8</b>
		Serere	Violence sexuelle liée au conflit	Viol	5					5
	<b>Serere Total</b>					<b>5</b>			<b>5</b>	
	<b>Gourma-Rharous Total</b>					<b>5</b>	<b>8</b>			<b>13</b>
	Tombouctou	Alafia	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1
		<b>Alafia Total</b>					<b>1</b>			<b>1</b>
		Salam	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		2				
Atteintes au droit à la propriété			Extorsion		1					1
VGB selon le code pénal malien			Mariage précoce					1		1
<b>Salam Total</b>						<b>3</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	
Tombouctou		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1	1				2
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			1				1
		Vol		1					1	
	Violence sexuelle liée au conflit	Viol					1		1	
<b>Tombouctou Total</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>5</b>		
<b>Tombouctou Total</b>				<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>10</b>		
<b>Tombouctou Total</b>				<b>7</b>	<b>27</b>	<b>2</b>		<b>36</b>		
<b>Grand Total</b>				<b>17</b>	<b>139</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>163</b>		

## Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



## Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

